

## DIAGNOSTIC NUMÉRIQUE TPE PME



Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat  
Loir-et-Cher



CCI LOIR-ET-CHER

1<sup>er</sup> ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

### Objectifs

Évaluer les besoins des entreprises en solutions numériques.

### Public cible

TPE-PME, commerçants, artisans, professionnels du tourisme, entreprises de services.

### Principe

Faire le point sur les pratiques numériques de l'entreprise et lui faire bénéficier de recommandations adaptées.

### Contexte

Les acteurs du développement économique du Loir-et-Cher souhaitent aider les entreprises à accroître l'efficacité de leur activité en leur proposant des solutions numériques adaptées à leurs besoins.

### Déroulement de l'action

La Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre de métiers et de l'artisanat proposent gratuitement aux entreprises, essentiellement commerçants et artisans (TPE), d'évaluer leurs pratiques et leurs besoins en solutions numériques.

A l'occasion d'un rendez-vous, le chef d'entreprise fait le point avec le conseiller numérique de la Chambre de commerce et d'industrie ou de la Chambre de métiers sur ses pratiques numériques en balayant l'ensemble des dimensions de l'entreprise (relation client, partenaires, salariés, etc.).

Une restitution sous forme d'une analyse objective et d'une proposition de plan d'actions prioritaires à engager est ensuite faite à l'entreprise. Un point est réalisé 2 mois après la restitution du diagnostic pour voir où en est l'entreprise et pour ajuster les actions si nécessaire.

### Résultats

La Chambre de métiers et de l'artisanat procède à un point avec l'entreprise 2 mois après les préconisations pour voir où en est l'entreprise et pour ajuster les actions si nécessaire.

## CARTE D'IDENTITÉ

### Porteur du projet :

Chambre de métiers et de l'artisanat de Loir-et-Cher  
Chambre de commerce et d'industrie de Loir-et-Cher

Partenaires financiers :  
Région Centre-Val de Loire

### Budget de fonctionnement :

La mission représente entre 20 % à 50 % d'un équivalent temps plein pour le conseiller de la Chambre de commerce et d'industrie ou de la Chambre de métiers et de l'artisanat.

Date de début de l'action :  
2018

### Lieu / adresse de l'action :

Soit dans les locaux de l'entreprise, soit au siège de la Chambre de métiers et de l'artisanat ou à celui de la Chambre de commerce et d'industrie.

## Pour en savoir plus :

[www.cma41.fr/fiche/diagnostic-numerique-0](http://www.cma41.fr/fiche/diagnostic-numerique-0)

[www.loir-et-cher.cci.fr/diagnostic-num%C3%A9rique-tpe](http://www.loir-et-cher.cci.fr/diagnostic-num%C3%A9rique-tpe)

## Contacts

Ophélie Morellet

Chargée de développement innovation et numérique  
Chambre de métiers et de l'artisanat  
de Loir-et-Cher  
[omorellet@cma-41.fr](mailto:omorellet@cma-41.fr)  
02.54.44.65.95.

Denis Le Prat

Conseiller commerces et services  
Chambre de commerce et d'industrie  
de Loir-et-Cher  
[dleprat@loir-et-cher.cci.fr](mailto:dleprat@loir-et-cher.cci.fr)  
02 54 44 64 50.

Alexandre Willems

Conseiller commerces et services  
Chambre de commerce et d'industrie  
de Loir-et-Cher  
[alexandre.willems@loir-et-cher.cci.fr](mailto:alexandre.willems@loir-et-cher.cci.fr)  
02.54.44.64.69.